

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

DGS - Ressources humaines
N° 2018-D-265

DGA PROXIMITE - MULTI- ACCUEIL "LES POUSSINS" DGA SERVICES TECHNIQUES - ASSAINISSEMENT

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi-accueil "Les Poussins" et de l'assainissement.

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif, au sein de la DGA Proximité – Multi-accueil "Les Poussins" et de la DGA Services techniques - Assainissement, à compter du 1^{er} juillet 2018 pour 6 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 6 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20 juillet 2018**
Publié ou notifié,
Le **20 juillet 2018**